

La Complémentaire santé proposée pour les agents territoriaux

ACTEURS TERRITORIAUX

médical

ressources humaines

technologique

Le **CDG de la Lozère** a choisi la **MNT** en partenariat avec **Relyens** pour la complémentaire santé dans le cadre d'une convention de participation

Pourquoi la Mutuelle Nationale Territoriale ?

Mutuelle spécialisée dans la couverture en protection sociale complémentaire des agents territoriaux, La MNT a été retenue par le CDG de la Lozère pour vous proposer des garanties et des tarifs adaptés à vos besoins à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les de la convention de participation :

- Choix entre 2 niveaux de garanties avec l'offre plus assurant un très bon niveau de prestations
- Tiers payant
- Cotisation prélevée sur salaire
- Gratuité à partir du 3^e enfant.
- 1 réseau de professionnels de santé partenaire de la MNT en Lozère
- Accompagnement social et maîtrise de la dépense des frais de santé (service Ligne Claire)

Sous réserve d'adhésion de votre collectivité au dispositif proposé par le CDG au 1^{er} janvier 2020.

Comment adhérer à la MNT ?

Vous remplissez le bulletin d'adhésion individuel fourni par le service des Ressources humaines.

Prise d'effet des garanties : le 1^{er} jour qui suit votre demande d'adhésion

Besoin d'un complément d'information ?

MNT

Tél. : 0972 720 202

Mail : web-adh-d048@mnt.fr

Choisissez le régime santé pour l'année 2024

ISOLÉ	OFFRE SOCLE	OFFRE PLUS	FAMILLE	OFFRE SOCLE	OFFRE PLUS
TRANCHE D'ÂGE	TARIF TTC	TARIF TTC	EFFECTIF	TARIF TTC	TARIF TTC
Inférieur à 30 ans	30,64 €	57,37 €	Enfant 1	15,34 €	28,74 €
Entre 30 et 45 ans	42,45 €	81,19 €	Enfant 2	15,34 €	28,74 €
Supérieur à 45 ans	62,71 €	119,81 €	Enfant 3	Gratuit	Gratuit
Retraité	71,55 €	134,23 €			

Description des prestations en santé

Les taux s'entendent Sécurité sociale comprise

PRESTATIONS	OFFRE SOCLE	OFFRE PLUS
MALADIE		
Consultations et visites généraliste	OPTAM/OPTAM CO	200 %
Consultations et visites généralistes	non OPTAM/OPTAM CO	180 %
Consultations et visites spécialistes	OPTAM/OPTAM CO	300 %
Consultations et visites spécialistes	non OPTAM/OPTAM CO	200 %
Radio et traitements par rayons	OPTAM/OPTAM CO	250 %
Radio et traitements par rayons	non OPTAM/OPTAM CO	200 %
Actes de spécialité	OPTAM/OPTAM CO	150 %
Actes de spécialité	non OPTAM/OPTAM CO	130 %
Auxiliaires médicaux		150 %
Frais de transport		100 %
PHARMACIE		
Vignette blanche		100 %
Vignette bleue		100 %
CURES THERMALES		
HOSPITALISATION		
Forfait journalier	FR	FR
Frais d'accompagnement : maximum 12 jours par an	20 €/jour (enfant de - de 18 ans)	FR
Prise en charge du forfait sur les actes lourds	FR	FR
HOSPITALISATION MÉDICALE		
Séjours et honoraires conventionnés	OPTAM/OPTAM CO	FR
Séjours et honoraires conventionnés non	OPTAM/OPTAM CO	200 %
Séjours et honoraires non conventionnés		300 %
Chambre particulière		80 €/jour
HOSPITALISATION CHIRURGICALE		
Séjours et honoraires conventionnés	OPTAM/OPTAM CO	FR
Séjours et honoraires conventionnés	non OPTAM/OPTAM CO	200 %
Séjours et honoraires non conventionnés		100 %
Chambre particulière		80 €/jour
DENTAIRE		
Soins dentaires		150 %
Soins et prothèses 100 % santé*		FR
Prothèses acceptées par la Sécurité sociale		400 %
Prothèses refusées par la Sécurité sociale		300 %
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale		300 %
Orthodontie refusée par la Sécurité sociale		200 %
Implants : max 2 par an		900 €/dent
OPTIQUE		
Équipements 100 % santé*		FR
Verres	100 % + 150 €	100 % + 300 €
Monture	100 €	100 €
Lentilles acceptées par la Sécurité sociale	100 % + 150 €/an	100 % + 350 €/an
Lentilles refusées par la Sécurité sociale	100 €/an	100 % + 200 €/an
PROTHÈSES AUTRES QUE DENTAIRE ET OPTIQUE		
Équipements 100 % santé* (à compter du 1 ^{er} janvier 2021)		FR
Prothèses auditives (À compter du 1 ^{er} janvier 2021, prise en charge limitée à 1 aide auditive par oreille tous les 4 ans.)		200 % + 650 €/an
Appareillage orthopédique		300 %
AUTRES PRESTATIONS		
Prime de naissance	150 €	300 €
Allocations obsèques	350 €	1 400 €
Séances ostéopathe, chiropracteur, diététicien, psychomotricien, psychologue, podologue	30 €/séance (maxi 2/an/bénéficiaire)	60 €/séance (maxi 4/an/bénéficiaire)
Bilan de santé enfant de moins de 10 ans	-	150 €/enfant/an
Garantie Assistance IMA Familles (gardes des enfants, livraison de médicaments...)	incluse	incluse
GARANTIES ANNEXES		
Participation au coût de mise en place de la télé-assistance (adhérent en GIR 1 à 4) (non renouvelable sauf en cas de déménagement) (voir CG)	Frais d'installation + 3 mois d'abonnement avec un maximum de 140 €	Frais d'installation + 3 mois d'abonnement avec un maximum de 140 €
Aide pour l'achat de matériel favorisant le maintien à domicile (adhérent en GIR 1 à 4) (voir CG)	Forfait de 50 € par année civile	Forfait de 50 € par année civile
Protection défense pénale et recours professionnels - droit de la sécurité sociale - information juridique	OUI	OUI
Recours médical information juridique	OUI	OUI
Allocation orphelin (annuelle)	170 €/année civile	170 €/année civile

- * Tels que défini réglementairement. Prise en charge intégrale, après remboursement de la Sécurité Sociale, des équipements d'optique et des aides auditives à hauteur des prix limites de vente en vigueur à la date des soins.
 * Prise en charge intégrale, après remboursement de la Sécurité Sociale, des soins et prothèses dentaires à hauteur des honoraires limites de facturation fixés par la convention nationale des chirurgiens dentistes.
 • FR - frais réels
 • Pourcentages exprimés par rapport à la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou tarif de convention
 • OPTAM/OPTAM CO - Il s'agit de la notion de « Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée » : OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée), OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique).
 • Frais d'accompagnement: dans la limite de 12 jours par année civile.
 • Chambre particulière avec ou sans nuitée - Cette indemnité est limitée à 120 jours en service médecine et à 90 jours en établissements pour séjour de longue durée en un ou plusieurs séjours par année civile.
 • Les implants sont limités à deux par an et par bénéficiaire.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère
 11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE
 Tél. : 04 66 65 30 03 - Fax : 04 66 49 36 02 - Courriel : cdg48@cdg48.fr

Relyens : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Relyens SPS - S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges
 Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000814 - www.orias.fr
 Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région

